

# AVANCE AGRI-LOCA-PASS d'ACTION LOGEMENT

L'avance Agri-Loca-pass accordée par Action Logement permet de financer le dépôt de garantie demandé par le propriétaire. Il est destiné aux salariés d'une entreprise agricole.

Ce prêt d'un montant de 2 000 € maximum est remboursable sans intérêt, ni frais de dossier sur 36 mois maximum, après un différé de 3 mois.

La demande de dossier se fait sur ce site : <https://site.actionlogement.fr/contactpeaec/>

[https://www.actionlogement.fr/sites/als/files/fiche\\_avance\\_agri\\_loca\\_pass\\_nov2020.pdf](https://www.actionlogement.fr/sites/als/files/fiche_avance_agri_loca_pass_nov2020.pdf)

**Action Logement :**

19/21 quai d'Austerlitz

75013 - Paris

<https://www.actionlogement.fr>